

Communication ORFEO

Aux:

- Zones de police/communes
- Gouverneurs
- A la Direction Générale Sécurité et Prévention

Concerne: Obligations en matière de déclarations de la sécurité sociale

A la suite de la réforme de la police, l'organisation administrative en matière de déclarations de la sécurité sociale pour le personnel de police a été modifiée en 2002. En outre, en 2005, la méthode des déclarations de la sécurité sociale a été profondément modifiée par l'introduction de la DMFA (Déclaration Multifonctionnelle – MultiFunctionele Aangifte).

Tout ceci a engendré un retard au niveau des obligations de déclaration à satisfaire par les zones de police vis-à-vis de la sécurité sociale, ainsi qu'au niveau des documents comptables correspondants.

Afin, d'une part, d'éliminer ce retard et, d'autre part, d'éviter de tels problèmes à l'avenir, les actions nécessaires ont été entreprises. Il a été notamment fait appel à un partenaire spécialisé.

La régularisation des déclarations pour la période 2001-2004 débutera dans les prochains mois. Votre comptable recevra les documents nécessaires à cette fin.

Les déclarations pour 2005 seront introduites le plus rapidement possible. Il est normal que votre comptable n'ait, à ce jour, pas encore reçu de documents à ce sujet. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour que ces retards n'aient pas d'impact négatif sur les droits des assurés sociaux au niveau de l'assurance maladie, des allocations familiales et des pensions.

L'ensemble de cette opération a été baptisée ORFEO. Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez les adresser par écrit à l'adresse suivante: orfeo@ssgpi.be

Dans les prochains mois, vous serez tenus au courant de l'évolution de ce dossier.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

De la part:

des ministres des Finances, des Affaires intérieures et des Affaires sociales